

Reims

Les pesticides dans l'eau traités seulement en 2011

Depuis 2003, l'un des trois champs de captage de l'eau potable affiche des taux de pesticides élevés. Si par un mélange, les normes sont respectées, Reims métropole va investir dans une station de traitement de ces poisons.

CHAQUE année les habitants de l'agglomération consomment près de 13 millions de m³ d'eau potable qui proviennent de trois champs de captage : Fléchambault, les Couraux (sur Taissy et Puisieulx) et Auménancourt (Aisne).

Si les taux de nitrates provenant de rejets agricoles demeurent stables à 30 mg/litre quels que soient les prélèvements (la norme acceptée est de 50 mg/l), depuis 2003, le champ de captage des Couraux qui produit près de 5,5 millions de m³/an affiche des taux de pesticides (atrazine et simazine, diuron, dinoterbe) trop élevés.

« C'est vrai », confirme Jean-Christophe Hinglard de Reims métropole, « on en détecte peu ou pas à Auménancourt, ponctuellement mais loin des normes à Fléchambault, mais il y en a, en permanence, aux Couraux. Compte tenu des mélanges que nous faisons avec les eaux des autres champs de captage, nous respectons les normes de potabilité. Mais comme nous flirtons en permanence avec les normes, par sécurité, les élus de l'agglomération ont décidé en 2004 de réaliser une usine de traitement de ces pesticides.

Pas question d'être obligé comme à Epernay en 1998 de réagir dans le cadre d'une procédure d'urgence imposée par le préfet. » Une première procédure d'appel d'offres lancée en 2004-2005 n'a pas été jugée satisfaisante en 2006.

Il a été décidé d'en lancer une autre sous une forme plus novatrice sous la forme d'un bail emphytéotique administratif.

6 millions d'euros

Pour faire simple, Reims métropole confiera un terrain à une entreprise, à charge pour elle de concevoir et de réaliser une usine de traitement des pesticides (un bâtiment HQE d'environ 1.000 m² avec 2/32 de bassins, des pompes, des filtres et des charbons actifs, etc.). Pour un coût avoisinant les 6 millions d'euros. La collectivité qui exploitera l'usine paiera un loyer durant 20 ans à l'entreprise retenue qui devra réaliser la maintenance de l'outil.

Les entreprises devront faire leur offre pour la mi-mai. Après négociations, le chantier sera attribué en septembre. La mise en service devrait être effective au second semestre 2011, date à laquelle Reims métropole devra payer son premier loyer. L'usine sera construite à proximité du champ captant de Fléchambault où l'eau de Couraux est déjà acheminée là pour des mélanges via des conduites passant le long du canal. Une façon de rassembler les moyens au cas où le champ de Fléchambault serait, à son tour, victime de pesticides.

Prise de conscience et information

Si la communauté urbaine paie, aujourd'hui, le prix fort des épandages réalisés (principalement par le monde viticole et la SNCF), il y a déjà une ou deux décennies, « on retrouve aujourd'hui les pesticides par inertie de la nappe phréatique, chacun s'accorde à reconnaître que le vignoble a fait de gros efforts pour limiter les produits dans la vigne et pratique l'enherbement.

Des actions préventives sont menées pour sensibiliser le monde agricole et du côté des particuliers, une charte pour l'utilisation des produits issus des jardinerie va être diffusée pour promouvoir les techniques alternatives aux produits. » Enfin pour ce qui concerne les remplacements des branchements en plomb, Reims métropole en a déjà changé 13.500 sur 18.000 et tout devrait être achevé pour 2013.

Alain Moyat

Article paru le : **28 février 2009**